

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal des 13 et 14 décembre 2021
3. Election d'un-e scrutateur·trice
4. Election d'un-e scrutateur·trice suppléant·e
5. Etude sur la révision du règlement du Conseil général / vote d'entrée en matière
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Discussion
 - 5.3 Vote d'entrée en matière
6. Présentation du résultat de l'étude de valorisation du patrimoine communal (Masterplan)
7. Programme de législature : présentation des développements des axes stratégiques
8. Information sur la mise en place et des membres du groupe de travail en charge de l'étude relative à l'analyse budgétaire du fonctionnement et des possibilités d'évolution du Château selon la proposition de M. Didier Sauter
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

Madame Maude Landry, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue les membres du bureau, ses collègues du CG, Monsieur le Syndic, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur l'Administrateur, Madame la Secrétaire du CG, Monsieur l'invité et Mesdames les représentantes de la presse.

Elle souhaite également la bienvenue au public en rappelant qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance et précise que les séances sont enregistrées pour la bonne tenue du procès-verbal et afin d'en faciliter la retranscription.

1. Appel

Présents : 29 membres

Excusé : Monsieur Yves Savoy

Le Conseil communal est au complet.

La convocation a été adressée à chaque membre du Conseil général par courriel en date du 8 février 2022. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Toutefois, en accord avec le Bureau, et afin de pouvoir libérer l'intervenant du point 6, Madame la Présidente informe que le point 6 devient le point 3 et lis ensuite l'ordre du jour avec la modification. Il n'y a pas d'autres remarques.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Intervention de Monsieur Dick Perroud dénonçant le français approximatif de l'intitulé du point 8. Il demande qu'à l'avenir il y ait une attention particulière quant à la grammaire utilisée puisque ce sont des informations qui paraissent dans les journaux et, par conséquent, lues par bon nombre de gens. Bien que l'ordre du jour soit préparé sur proposition et en collaboration avec le CC, sa publication reste de la responsabilité du Bureau du CG ; il demande que les pouvoirs législatifs et exécutifs soient bien distincts. Il conclut en disant espérer, qu'à l'avenir, il sera tenu compte de ses remarques.

2. Approbation du procès-verbal des 13 et 14 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du CG des 13 et 14 décembre a été remis aux membres du CG le 3 janvier 2022. Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 27 voix et 2 abstentions.

3. Présentation du résultat de l'étude de valorisation du patrimoine communal (Masterplan)

Madame la Présidente passe la parole à Madame Françoise Jolivet qui donne quelques explications quant à la présentation de l'étude. Elle remercie Monsieur Giesendanner pour sa présence ce soir, lequel prend la parole pour le développement des explications sur la base d'une présentation extraite du rapport « Vision du Conseil communal pour les objets communaux, processus de mise en œuvre du masterplan ».

Après la présentation, la discussion est ouverte aux questions et aux remarques.

Madame Béatrice Perroud souhaite savoir s'il y a un parking de prévu au centre du village. Monsieur Giesendanner répond que ce point n'a pas été abordé dans la présentation. D'un point de vue géologique, le stationnement en sous-sol a l'air compliqué et le stationnement en surface est une question qui doit encore être affinée. Monsieur Guillaume Savoy explique que le CC trouve plus judicieux de ne pas amener plus de voitures dans le secteur du centre du village ; il précise que c'était déjà l'intention en créant la Place de Village.

Monsieur Roland Besse fait remarquer que la discussion des différentes commissions était également tournée vers la possibilité de créer des coopératives d'habitation, aussi avec les commerces. Le Canton et la Confédération offrant pas mal d'avantages pour ce type de fonctionnement au niveau des investissements de départ. Monsieur Guillaume Savoy répond que cela a été pris en compte. Il précise que, par rapport à la politique du logement, il y a toute une aide qui est donnée par le Canton pour les différents types de financements possibles. La coopérative d'habitation est un des modèles qui permet d'avoir entre 25 et 30% de subventions de la part du Canton et de la Confédération. Actuellement rien n'a été décidé puisque comme l'a dit Monsieur Giesendanner la priorité est donnée au projet no 1, sachant qu'il restera encore un peu de temps pour réfléchir au type de logement, au mode de fonctionnement et au financement du projet 2. Le bâtiment de la priorité 2 se voulant rentable pour la commune et permettrait en partie le financement de la priorité 1.

Madame Vanessa Lopez souhaite faire part de son enthousiasme quant à ce projet et pense qu'il est important de mettre la priorité sur le bâtiment du cœur du village puisque c'est celui qui remporte le plus d'engouement. Il mérite d'avoir le soutien escompté.

Comme il n'y a plus de remarques, Monsieur Guillaume Savoy informe de la suite à donner à ce projet qui se poursuivra cet automne avec l'étude de faisabilité et un cahier des charges précis.

Madame la Présidente remercie les intervenants et souhaite une bonne soirée à Monsieur Giesendanner.

4. Election d'un-e scrutateur-trice

Madame la Présidente informe que le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Adrien Emonet. Se référant à l'article 18 alinéa 4 du règlement du CG, elle explique que si celui-ci est seul à se présenter il sera élu tacitement ; aucune autre proposition n'est faite, Monsieur Adrien Emonet est donc élu.

Monsieur Adrien Emonet accepte son élection et remercie l'Assemblée.

5. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e

Madame la Présidente informe que le groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Bastien Gallay. Comme il n'y a pas d'autre candidature, Monsieur Bastien Gallay est élu tacitement.

Monsieur Bastien Gallay accepte son élection et remercie l'Assemblée.

6. Etude sur la révision du règlement du Conseil général / vote d'entrée en matière

6.1 Présentation

Madame la Présidente informe que suite à la proposition de Monsieur Roland Besse, il est proposé de mettre le règlement du CG sous forme épïcène. Elle donne lecture de diverses informations édictées par l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud.

6.2 Discussion

Monsieur Didier Sauteur se questionne sur la nécessité de faire ce changement maintenant et rappelle qu'initialement, la demande de Monsieur Roland Besse portait sur une mise en forme épïcène lors d'une prochaine révision. Il mentionne aussi le fait d'être arrivé à la séance sans savoir sur quoi cette révision allait porter.

Madame la Présidente se dit étonnée d'entendre que les membres ne sont pas au courant de la portée des changements alors que le Bureau en connaissait le contenu et que l'information aurait dû circuler dans les groupes. Elle s'excuse si ça a un créé un flou autour de ce point et également de ne pas avoir envoyé la présentation qu'elle a préparé tout récemment.

Monsieur Roland Besse pense que ce soir, cette proposition offre la possibilité de faire un petit pas en avant même si une décision définitive ne pourrait intervenir que lors d'une prochaine séance.

6.3 Vote d'entrée en matière

Au vote à main levée, la proposition d'étude sur la révision du règlement du Conseil général est acceptée par 15 voix et 14 contre.

7. Programme de législature : présentation des développements des axes stratégiques

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Laurent Menoud.

Monsieur Menoud passe en revue une présentation powerpoint avec les explications.

Orientations stratégiques

Nature & Proximité exprime la proximité physique du village d'Attalens à la nature et l'objectif du Conseil communal est d'être à **l'écoute et proche de chaque citoyenne et citoyen**.

La gestion du territoire se veut **durable** et **cohérente**. Le Conseil communal privilégie pour ses projets, les **matériaux indigènes et une utilisation judicieuse des ressources**.

Les 5 axes stratégiques couvrent les domaines suivants :

1. Collaborations intercommunales et partenariats public/privé
2. Infrastructures adaptées, proches et accessibles
3. Patrimoine communal intégrant services et vie villageoise
4. Mobilité intégrée
5. Liens intergénérationnels

1. Collaborations intercommunales et partenariats public/privé

- Participer activement à la professionnalisation de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV)
- Collaborer étroitement avec les communes voisines de la Basse-Veveyse en vue d'un rapprochement administratif et politique
- Coopérer avec les communes de la Riviera (projet Agglo Rivelac)
- Intégrer les potentiels partenaires dans les projets communaux

2. Infrastructures adaptées, proches et accessibles

- Participer à la finalisation et la mise en application du Plan Directeur Régional (PDR)
- Définir les intentions communales en termes d'aménagement et les formaliser dans l'actualisation du Plan d'Aménagement Local (PAL)
- Adapter le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) pour valoriser les surfaces constructibles avec des solutions durables
- Développer un concept d'aménagement et de gestion durable des espaces verts
- Créer des cheminements pédestres et des pistes cyclables

3. Patrimoine communal intégrant services et vie villageoise

- Finaliser l'étude de la valorisation des biens en propriété communale (masterplan)
- Développer par étapes les projets avec priorités à :
 - ✓ Services à la population
 - ✓ Locaux et logements adaptés aux besoins de la population
 - ✓ Commerces

4. Mobilité intégrée

- Développer l'offre en transports publics
- Analyser et traiter la thématique « vitesse du trafic motorisé »
- Favoriser les interfaces pour une mobilité multimodale
- Encourager la mobilité douce

5. Liens intergénérationnels

- Favoriser les échanges entre générations
- Valoriser les prestations pour la petite enfance
- Garantir l'espace pour les adolescents
- Définir et mettre en place le concept Senior+

Monsieur Laurent Menoud termine sa présentation et demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Robert Savoy demande ce qui a déjà été fait concrètement pour les Seniors+. Monsieur Menoud répond qu'il y a la Grappe d'Argent qui est financée à hauteur de CHF 1'000.– par année. Monsieur Eliot Savoy poursuit en déclarant qu'un groupe de travail au niveau du district s'est mis en place depuis le début de la législature. Un sondage sera adressé à toutes les personnes de 65 ans et plus afin de compléter l'état des lieux par leurs besoins factuels. En compilant ces 2 éléments, cela permettra de développer différentes mesures communales, mais aussi des synergies au niveau du district.

Madame Isabelle Santana souhaite savoir ce que comprend le terme « espace » pour les adolescents et également connaître ce que regroupe le terme « petite enfance. ». Monsieur Eliot Savoy explique qu'en ce qui concerne la jeunesse, la volonté du CC est déjà de maintenir ce qui a été mis en place et, dans la mesure des possibilités, d'augmenter les prestations, que ce soit par des bâtiments, de l'espace, de l'accueil, ou toute autre mesure qui pourrait être envisageable. Concernant la deuxième question, Madame Rahel Preisig explique que la « petite enfance » inclut la crèche, l'accueil familial de jour, l'AES et des réflexions sur l'école maternelle.

Monsieur Roland Besse relève que les garderies ont connu pas mal de soucis, dus entre autres au COVID. Il semblerait qu'il y ait déjà une collaboration intergarderie concernant les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, mais une grande différence dans les systèmes de fonctionnement et dans les tarifs. A moyen/long terme, il souhaiterait voir s'installer un type de fonctionnement commun, voire une direction commune pour l'ensemble des garderies de la Veveyse, avec des prestations équivalentes pour l'ensemble des familles de la Veveyse.

Monsieur Besse poursuit en proposant que les locaux à construire pourraient accueillir le futur secrétariat de l'ACV.

La troisième réflexion de Monsieur Besse concerne Agglo Rivelac : il explique avoir participé à la séance d'information du PRD à la halle triple à Châtel-st-Denis durant laquelle il a fait une remarque restée sans réponse claire, si ce n'est une réaction assez vive de Monsieur le Syndic de Châtel-st-Denis. Il souhaite reformuler la remarque ce soir car c'est un problème qui va ressurgir. Il informe que la Veveyse (rivière) est très mal protégée à l'heure actuelle. Un bouchon est en formation, et, à la prochaine crue centennale, Vevey sera inondée. Il déclare que cette situation concerne également la région de la Veveyse puisque c'est l'endroit où se fait l'accumulation des eaux qui arrivent dans la Veveyse (rivière). La loi cantonale concernant la gestion des eaux et bassins versants implique une responsabilité par rapport aux agglomérations situées en-dessous. Il signale également que Vevey a une énorme poubelle au-dessus de la tête qui se trouve au bord de la Veveyse (rivière) à Châtel-st-Denis ; en effet, durant des dizaines d'années, l'ensemble des communes de la Veveyse a alimenté une décharge, actuellement sous la responsabilité du canton pour cause de faillite de la société qui avait été mandatée pour surveiller ce site. Il rappelle qu'il va bien falloir s'occuper de cette décharge puisque les pluies la traversent et polluent ainsi la rivière puis le lac. Assainir cette décharge sera un investissement énorme ; actuellement le canton est occupé par la décharge de Fribourg mais devrait ensuite s'occuper de celle de Châtel-st-Denis. Le PRD Agglo Rivelac sera très pris par cette situation également. Il fait part de ces remarques, mais demande que ces sujets soient abordés prochainement.

Monsieur Laurent Menoud informe que l'ACV a déjà loué des locaux à Chatel-st-Denis. Concernant la petite enfance sur le domaine public, il explique que l'ACV est également en réflexion sur le sujet mentionnant l'importance de la coordination mais précisant que c'est l'association qui décidera jusqu'à quelle degré la collaboration se fera.

Monsieur Philippe Alibert ; il explique que la fonction principale d'Agglo Rivelac est axée sur la mobilité. A sa connaissance l'aspect sécurité du territoire et site pollué n'entrent pas dans ce contexte. Il demande à Monsieur Besse qu'elle avait été la réponse de Monsieur le Syndic de Châtel-st-Denis lors de cette soirée. Ce dernier explique que des cartes présentées à cette séance situaient des bâtiments tout proches de la décharge et, à sa question de savoir si quelque chose avait été entrepris, Monsieur le Syndic semblait mécontent de cette intervention sachant que ceci ferait mauvaise publicité pour ces futurs bâtiments. Monsieur Besse précise que cette décharge est dangereuse à cause du méthane qui s'y est formé et qu'une vingtaine de panneaux « asphyxie possible et danger d'explosion » y sont érigés.

Monsieur Philippe Alibert pense que si l'autoroute devait subir des réfections il sera certainement tenu compte de la Veveyse (rivière). Monsieur Laurent Menoud, Syndic, intervient en rappelant qu'il est question ici du programme de législation et demande si ce point peut être repris sous divers. Monsieur Besse acquiesce.

Monsieur Robert Savoy remercie le CC d'avoir intégré les membres délégués du CG dans le travail de l'ACV et ainsi être partenaires dans les décisions.

Monsieur Laurent Menoud apporte plus de précisions en mentionnant chaque séance du CG est préparée en intégrant les délégués ACV, le réseau santé et le COV. Il en profite pour remercier ses collègues pour le travail fourni qui a permis d'aboutir à la présentation de ce soir.

8. Information sur la mise en place et des membres du groupe de travail en charge relative à l'analyse budgétaire du fonctionnement et des possibilités d'évolution du Château selon la proposition de M. Didier Sauteur

Monsieur Eliot Savoy informe de la composition du groupe de travail et des délais prévus :

Membres

Entité	Nom
Conseil communal	Eliot Savoy Guillaume Savoy
ACA	Cédric Perroud
ECD	Bertrand Savoy
Le Centre	Robert Savoy
OSE	Julien Echenard

Jalons prévisionnels

22.02.22	Information en CG sur la mise en place et des membres du groupe de travail en charge de l'étude
> 31.03.22	Séances du groupe de travail pour initier le projet
15.04.22	Planning intentionnel, intervenants nécessaires et coûts de la phase du projet est validés par le groupe de travail
03.05.22	Approbation par le CG du projet envisagé par le groupe de travail et du crédit correspondant
> 12.12.22	Séances du groupe de travail pour développer le projet
12.12.22	Approbation par le CG du résultat de l'étude du projet
> 30.06.23	Concrétisation du projet

Comme il n'y a pas de remarques à ce sujet, Madame la Présidente passe au point suivant.

9. Communications du Conseil communal

Information sur le PAL

Madame Françoise Jolivet informe des actions menées par le CC suite à la réception de l'avis sur la révision générale du plan d'aménagement local de la DAEC du 15.12.2021 :

- Propriétaires concernés informés
- Sollicitation d'un urbaniste pour un soutien dans les démarches
- Diverses réflexions pour définir sa position sur les différents éléments de l'analyse en collaboration avec la commission d'aménagement
- Transmission de sa détermination à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ex-DAEC.

Information sur l'abribus à Tatroz

Monsieur Philippe Alibert informe que le gros œuvre a été réalisé à fin 2021. Actuellement les travaux d'étanchéité sont sur le point d'être terminés ; suivra la réfection de l'ancien bâtiment et la sécurisation des accès par la pose de barrières. Il explique avoir reçu plusieurs remarques quant à l'esthétique du bâtiment. Ce bâtiment est fait avec du bois massif dans le but de faire du développement durable, en privilégiant la proximité, puisque le bois provient d'une entreprise locale avec du bois de la région. Le bureau d'ingénieurs a joué la carte de la prudence sur ce type de bois et a légèrement surdimensionné pour plus de résistance. Le poteau central a pu être supprimé en allégeant le toit en répartissant différemment la végétalisation. Ce toit végétalisé nécessitant justement une structure plus lourde et un certain dimensionnement. Par rapport à l'aspect latéral comportant les croix de St-André, ces parois seront couvertes en bardage ajouré ; le visuel va donc être très différent une fois terminé.

Monsieur Eliot Savoy fait savoir que le CC a été contacté par l'Association Bossonn'art et qu'il a été décidé de soutenir ladite association par l'achat et le financement d'une œuvre d'art qui sera réalisée par Monsieur Antoine Guignard alias « LPVDA ». Il est l'auteur de l'œuvre créée sur l'espace Gruyères à Bulle. Cette œuvre d'art sera intégrée au bâtiment l'abribus à Tatroz ; elle sera composée d'anciennes portes de grange, de la même nature que le bois de la construction et proviennent du bâtiment démoli de M. Thulliard, situé juste à côté. Cette œuvre actuellement en construction sera mise en place à l'abribus après son exposition du 26 août au 17 septembre à Bossonn'Art.

Information sur le bâtiment Astéroïde

Monsieur Guillaume Savoy donne des précisions quant aux travaux qui ont débutés impactant la circulation dans le périmètre des salles de gymnastique. Il informe du concept de sécurité défini pour la durée des travaux :

- Phase 1 : construction du nouveau bâtiment du 21.2 au 24.8.22
- Phase 2 : abaissement du terrain de basket du 11.7 au 24.8.22

Information sur le don de Monsieur Besse

Monsieur Eliot Savoy annonce que Monsieur Roland Besse a souhaité faire un don en faveur de la sécurité routière. Il explique que, contrairement à ce qui a été écrit dans le Messenger, il ne s'agit pas d'en faire usage à un achat spécifique mais que ce don contribuera à l'amélioration de la sécurité sur le territoire communal. Il remercie chaleureusement Monsieur Besse et l'assemblée l'applaudit pour ce geste.

10. Divers

Monsieur Roland Besse revient sur l'annonce du 18 février de Madame Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'Etat en charge de la formation et des affaires culturelles, concernant la création de 46 EPT de travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires du canton d'ici 2024, la facture étant à charge pour moitié par le canton et l'autre par la commune. Il pense qu'il est trop tôt pour connaître les conséquences de cette décision sur la commune. Il souhaiterait toutefois que le CC informe le CG sur les points suivants :

- Est-il envisagé une mise en réseau avec l'AJV, l'éducateur de rue et le service social de la Basse-Veveyse ?
- N'est-il pas l'occasion de remettre en route le projet d'unification des services sociaux en Veveyse ?

Il estime que le mot « social » ajouté au sigle « RSSV » n'a rien ajouté de concret malgré la déclaration d'intention de départ.

Monsieur Besse informe qu'une note au Conseil d'Etat en mars 2021 de la part des directions de justice et police, de la santé et des affaires sociales, faisait état des situations de détresse engendrées par la crise COVID vécues par les jeunes. Sous la responsabilité de la conférence des Préfets, par son Président, Monsieur François Genoud, Préfet de la Veveyse, le canton de Fribourg a mis sur pied une task-force nommée « Plan de soutien jeunesse Fribourg » qui avait entre autres, comme mandat, de proposer au Conseil d'Etat des mesures urgentes complémentaires.

Ladite Task-force a déposé ses conclusions avec une proposition de crédit en novembre 2021. Il demande des informations au CC sur le déploiement de ces mesures à Attalens.

Monsieur Laurent Menoud relève que les mesures en lien avec le travail social scolaire (TSS) ont été reçues cette semaine ; un effort intercommunal avait déjà été fait en ce sens mais il sera veillé à ce que la commune adhère à ces mesures le plus rapidement possible.

Monsieur Robert Savoy mentionne qu'à plusieurs reprises la place au centre du village a été appelée la Place Jaune et demande donc si cette place est nommée « Place jaune » ou « Place du village ». Monsieur le Syndic répond qu'il y a l'Association de la Place jaune mais qu'il n'y a pas eu une réelle réflexion au sein du CC pour son appellation. Lors de leur détermination, il mentionne le fait qu'il sera tenu compte de l'appellation de cette place par la population.

Monsieur Bertrand Savoy informe qu'un article parut dans la liberté le 9 février débattait de la conformité des arrêts de bus dans le canton de Fribourg. Il signale que ces arrêts doivent répondre à la loi L-Hand datant du 13 décembre 2002. Les communes et transporteurs avaient 20 ans pour adapter les installations à cette loi facilitant aux usagers à mobilité réduite l'usage des transports publics en étant à bonne hauteur pour l'accès au véhicule. Monsieur Savoy demande qui a financé les infrastructures minimalistes (160 mm de hauteur avec une largeur de quai là où les chaises roulantes peuvent monter de 290 cm pour pouvoir manœuvrer) des arrêts de la commune dans le cadre de Valtraloc. Monsieur Pierre-Alain Perroud explique qu'il a été fait un pot commun entre la commune (env. 49%) et le canton (env. 51%). Monsieur Savoy relève que le Canton a écrit aux communes et aux transporteurs en date du 4 juillet 2019 en mentionnant le fait que dans le canton les bordures devaient être à 160 mm alors que le 3 décembre 2020 le Canton demandait que ces mêmes bordures soient à 220 mm comme il est fait dans les autres cantons. Monsieur Savoy se questionne sur ce qui va se passer ensuite puisque ces arrêts sont certes aux normes, mais de loin pas idéaux.

Monsieur Philippe Alibert reconnaît là un sujet délicat et très complexe ; la solution pour l'instant est de s'adapter au fur et à mesure, c'est-à-dire répondre aux exigences de la législation en vigueur au moment de la réalisation des arrêts de bus.

Monsieur Bertrand Savoy poursuit en signalant que certaines communes ont demandé des dédommagements au Canton par rapport aux bordures qui ne sont pas à la bonne hauteur et demande si c'est également la volonté d'Attalens de faire cette démarche. Monsieur Philippe Alibert fait part d'une réflexion au niveau des TPF s'interrogeant sur le fait de savoir s'il est plus judicieux de modifier les arrêts ou d'adapter les véhicules à ces arrêts. Monsieur Savoy explique qu'un bus est construit pour le monde entier et non un bus spécial aux TPF et clarifie qu'un bus s'abaissant à 16 cm n'existe pas. Monsieur Philippe Alibert déclare que c'est lors d'une discussion avec les TPF que ceci lui a été dit.

Monsieur Etienne Wirz revient sur une question posée lors du dernier CG afin de savoir si un budget dédié à un éventuel contrat de maintenance des toitures et autres avait été prévu. Monsieur Guillaume Savoy explique qu'il n'y a actuellement pas de contrat de maintenance sur les toitures mais que la commune a du personnel formé avec CFC d'agent d'exploitation ou autre, habilité à effectuer des contrôles plusieurs fois par année si nécessaire. Il semblait que ce n'était pas nécessaire car cela pouvait être réalisé à l'interne au niveau du service technique, mais cela pourra être évalué pour le prochain budget. A noter que les rénovations qui vont être faites sur la toiture sont la meilleure solution et vont permettre au carton bitumé une durée de vie bien plus longue.

Monsieur Cédric Perroud souhaite faire part d'une réflexion quant à la place « Foodtruck ». Après lecture du règlement et des critères d'attribution, il se dit étonné de voir que pour CHF 25.— par jour il est possible de venir vendre la même nourriture que les restaurants du village qui eux paient les impôts. Il se demande s'il ne serait pas possible d'introduire un critère concernant le produit vendu afin que cela ne fasse pas de la concurrence directe aux commerçants du village. Monsieur Laurent Menoud explique que la réflexion avait été faite concernant ce point et que le choix du CC était de laisser une liberté commerciale dans le choix d'attribution.

Monsieur Cédric Perroud interpelle les membres du Bureau quant au flou subsistant lors de leur séance du 19 août dernier. Après lecture du PV de ladite séance qui traitait notamment du recours du groupe ECD au sujet de la votation d'entrée en matière sur l'étude pour l'achat du château, il se questionne sur son déroulement. Il ne souhaite pas remettre en question la procédure et son issue, mais ressent le besoin de savoir comment s'est déroulé cette séance ; en effet, il apparaît évident que des instructions émanant de la Préfecture, suite à la prise de contact de la Présidente, n'ont pas été respectées. Il s'agit notamment des récusations de membres lors de cette votation. Il souhaite obtenir des éclaircissements à ce sujet de la part des membres du Bureau et ce afin d'apprécier au mieux le fonctionnement du Bureau dans pareilles situations à venir. Il propose également qu'à l'avenir, lorsque les membres du bureau se retirent pour délibérer d'un sujet lors d'un CG, ils soient accompagnés de la secrétaire afin que ces délibérations soient protocolées en toute transparence, pour le bien du Bureau et de ses membres.

Monsieur Pierre-Alain Perroud reprend la parole afin de répondre à Monsieur Bertrand Savoy en lisant un courrier émanant de l'ACF à l'intention du Conseiller d'Etat donnant sa prise de position sur la mise en conformité des arrêts de bus. La lecture de cette lettre permet à tous de se rendre compte de ce qui a été fait et où en est la situation.

Madame la Présidente demande aux membres de bien vouloir réserver les vendredis 6 et 13 mai pour la sortie du CG ; elle attend encore une confirmation pour l'une de ces dates et donnera des précisions dès que possible.

Madame la Présidente met fin à cette séance du CG en invitant l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange puisque les allègements COVID le permettent.

Madame la Présidente clôt la séance à 21h37.

Bureau du Conseil Général



M. Landry

Présidente



Jacqueline Burion

Secrétaire

